



## **Conditions d'inscription aux Passages de grades** **Saison 2018 – 2019**

Les examens et les stages préparatoires sont à huis clos

### **Pièces obligatoires à fournir**

- Photocopies des deux premières pages du passeport sportif (pages d'identité)
- Historique des licences ou attestations individuelles (délivrés par le club), soit :
  - 3 licences pour le 1<sup>er</sup> Dan, dont la saison en cours
  - 2 licences pour le 2<sup>ème</sup> Dan, dont la saison en cours
  - 3 licences pour le 3<sup>ème</sup> Dan, dont la saison en cours
  - 4 licences pour le 4<sup>ème</sup> Dan, dont la saison en cours
- Authentification des grades et Dan (copie du passeport)
- Photo d'identité récente àagrafer sur la fiche d'inscription
- Chèque de 50 €, à l'ordre de : Comité de Paris de Karaté

### **TEMPS DE PRATIQUE entre chaque passage de grades pour les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> Dan**

1<sup>er</sup> Dan : 3 années de pratique

2<sup>e</sup> Dan : 2 ans de pratique de date à date entre le passage du 1<sup>er</sup> Dan et celui du 2<sup>ème</sup> Dan

3<sup>e</sup> Dan : 3 ans de pratique de date à date entre le passage du 2<sup>ème</sup> Dan et celui du 3<sup>ème</sup> Dan

4<sup>e</sup> Dan : 4 ans de pratique de date à date entre le passage du 3<sup>ème</sup> Dan et celui du 4<sup>ème</sup> Dan

### **ENVOI DES DOSSIERS D'INSCRIPTIONS**

#### **➤ Voir le calendrier annuel des inscriptions sur le site du Comité de Paris**

*Il est recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour envoyer le dossier*

#### **Tout dossier reçu incomplet ou après la date de clôture sera refusé**

Le dossier complet doit parvenir uniquement par courrier à l'adresse suivante : Comité de Paris de Karaté  
Passage de grades - 2 bis rue Henri Regnault – 75014 PARIS **(le cachet de la poste faisant foi)**  
(pas de chronopost ni de dépôt direct dans la boîte aux lettres ou sous la porte)

RAPPEL – Pour s'inscrire, le candidat doit être en possession d'un passeport « adulte » avec une photo d'identité récente. Le passeport est valable 8 ans. Passé ce délai, il devra être renouvelé.

Bonification en temps de pratique : joindre la décision favorable de la CSDGE au dossier

Téléchargement du calendrier annuel des inscriptions, de la fiche d'inscription, des conditions d'inscriptions et du temps de pratique et âges plancher sur : [www.ffkarate.fr/liguepariskarate](http://www.ffkarate.fr/liguepariskarate) - rubrique « GRADES »

*Nous vous demandons instamment de bien vouloir porter une attention particulière quant à la constitution de votre dossier et de veiller à présenter des documents corrects, au format 21 x 29,7 cm (ne pas faire de découpe à la taille des documents), avec la fiche d'inscription (celle-ci devant être remplie lisiblement avec toutes les rubriques renseignées) afin d'en faciliter le contrôle, réduire le temps de traitement et éviter toute erreur ou relance.*